

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

---

THE SOVEREIGN COUNCIL OF NEW FRANCE. A study in Canadian constitutional history. In-8, 274 pp., Prix: \$2.25. — New York, Columbia University. De la collection *Studies in History, Economics and Public law* (Volume 65, No 1), publiée par la Faculté des sciences politiques de l'Université Columbia. Par Raymond Du Bois Cahall, Ph. D.

Ce fut comme une révélation quand le gouvernement de Québec publiâ, de 1885 à 1891, six volumes des *Jugements et Délibérations du Conseil souverain*. C'en sera une autre que la lecture du volume ci-haut mentionné, la première étude d'ensemble que nous ayons sur le sujet.

Il est seulement regrettable qu'un pareil thème n'ait pas encore tenté les historiens de chez nous. Le volume actuel est dû à un Américain, apparemment Français d'origine. Il est à regretter aussi que M. Du Bois Cahall ne se soit pas départi, pour écrire un livre d'histoire, d'une partialité trop évidente à travers toute son oeuvre. Pourquoi ne peut-il parler d'un personnage ecclésiastique sans prêter à chacun de ses agissements des intentions de domination ou d'accaparement ? La saine notion de l'histoire condamnera toujours de pareils procédés.

A ces erreurs plus graves s'ajoutent quelques méprises de détail. L'auteur (pp. 56-57) semble prendre pour un nom de famille le titre de Père Custode attribué, par l'ordre des Franciscains, aux supérieurs de ses couvents. Il prétend qu'après 1730 le trajet en chaise de poste, de Québec à Montréal, se faisait en quatre heures et demie (p. 240, note 2). Ce doit être une exagération, pour le moins.

L'ordonnance de l'ouvrage ne semble pas très conforme non plus à l'idée que nous, Français, nous faisons de l'art de composer. Une première partie (ch. I-III) résume l'histoire du Conseil. La deuxième (ch. IV-VI) en explique l'organisation, la procédure et le rôle. Le chapitre septième et dernier forme une sorte de conclusion où l'on étudie les services rendus à la colonie par la plus importante de ses institutions politiques.

Tel quel, le livre a ce mérite d'abord d'attirer l'attention sur un fait de premier ordre dans l'histoire du régime français au Canada. Il est une